

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2022 A 18 HEURES 30**

Etaient présents : Madame POTEZ
Messieurs DELASSUS, PIETERS, REGNIER, KRACZKOWSKI,
et VERMERSCH

Absents excusés : Madame PADE ayant donné pouvoir à Monsieur DELASSUS
Madame CARON ayant donné pouvoir à Monsieur REGNIER
Monsieur DUMEIGE ayant donné pouvoir à Monsieur KRACZKOWSKI
Monsieur GREVIN ayant donné pouvoir à Monsieur PIETERS
Monsieur BEAURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur VERMERSCH

Monsieur DELASSUS ouvre la séance et fait part de son souhait d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Vote des 2 taxes 2022

Les conseillers présents acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 Février 2022

Le procès-verbal de la réunion du 4 Février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de Bourdon le compte de gestion 2021 du receveur municipal.

Il laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 95 095,30 euros et en investissement un déficit de 76 593,30 euros.

Le Conseil Municipal accepte les résultats du compte de gestion 2021 du receveur municipal.

POUR : 10 dont 4 pouvoirs

3) Compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 95 095,30 euros et un déficit d'investissement de 76 593,30 euros. Sous la présidence de Madame POTEZ, Conseillère, le Conseil Municipal délibère et accepte le compte administratif 2021. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

POUR : 8 dont 3 pouvoirs

4) Affectation du résultat 2021

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Monsieur le Maire
Après avoir entendu le compte administratif 2021,
Considérant le besoin d'autofinancement de la section d'investissement,
Statuant sur l'affectation du résultat 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-62 466,15€		- 14 127,15 €	0	0	-76 593,30€
Fonctionnement	+121 821,98 €	+ 62 466,15 €	+ 35 739,47 €			+95 095,30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	95 095,30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (compte 1068) :	76 593,30€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	18 502,00 €
Total affecté au compte 1068 :	76 593,30 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 76 593,30 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	18 502,00 €

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité des présents, l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021.

POUR : 10 dont 4 pouvoirs

5) Vote des subventions et participations 2022

Les membres du Conseil votent POUR à l'unanimité le paiement des subventions et participations 2022 suivantes :

▪ Ecole Publique d'HANGEST-SUR-SOMME :	16 000 Euros
▪ Ecole Publique de FLIXECOURT :	6 000 Euros
▪ Ecole Publique de PICQUIGNY – SIVOS :	380 Euros
▪ Ecole Privée de Flixecourt :	500 Euros
▪ Association de Pêche :	300 Euros
▪ Association Aide et Maintien à Domicile :	200 Euros
▪ Les Restaurants du Cœur :	300 Euros
▪ Centre de Loisirs et stages éducatifs et sportifs (4 semaines maxi par an soit 20 jours. 5 Euros par j/enfant)	1 000 Euros
▪ Voyages Scolaires :	500 Euros
▪ Association «Souvenir Français » :	50 Euros
▪ ADAPEI 80 « PAPILLONS BLANCS » :	100 Euros
▪ AFM TELETHON	100 Euros
▪ Subventions diverses (don pour les réfugiés ukrainiens) :	400 Euros

POUR : 10 dont 4 pouvoirs

6) Vote des 2 Taxes 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 et décide donc d'appliquer les taux suivants :

➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	43.39 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	60.99 %

POUR : 10 dont 4 pouvoirs

7) Délibération concernant demande de prêt pour l'achat d'un tracteur

Monsieur le Maire présente au Conseil deux offres de prêt pour l'achat d'un tracteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- retient l'offre du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

- . Montant : 15 500 Euros
- . Echéances constantes
- . Durée : 10 ans
- . Taux fixe 1,52 %
- . Echéance annuelle : 1 682,51 Euros
- . Intérêts cumulés : 1 325,11 Euros

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 10 dont 4 pouvoirs

8) Délibération concernant l'adhésion à la FDE 80 de la Ville d'Albert

Monsieur le Maire précise que la Ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 18 Janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert.

POUR : 10 dont 4 pouvoirs

9) Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril prochains.

10) Informations et questions diverses

- Monsieur KRACZKOWSKI :

Remercie au nom du Conseil Municipal les participants et bénévoles présents au Chantier Nature « Hauts de France Propres » et à la manifestation organisée pour la plantation d'arbres. Toutefois il aurait souhaité plus de participants pour la plantation des arbres.

Informe le conseil qu'une classe va fermer à la rentrée prochaine à l'Ecole d'Hangest-Sur-Somme. Il est rappelé que 25 % des enfants de Bourdon ne sont pas scolarisés à Hangest.

Informe que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est consultable sur Intramuros. Intramuros compte à ce jour 118 personnes inscrites.

Il est rappelé que la bibliothèque est de nouveau accessible sans pass vaccinal.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close.